



*Société anonyme au capital de 148 699 245 euros
Siège Social : 83, rue du Faubourg Saint-Honoré 75008 PARIS
702 023 508 R.C.S. Paris*

Paris, le 6 mai 2020

**MODALITES DE MISE A DISPOSITION OU DE CONSULTATION DES
INFORMATIONS RELATIVES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE DU 29 MAI 2020**

La société Foncière Euris rappelle à ses Actionnaires que dans le contexte d'épidémie de coronavirus (Covid-19) et le respect des consignes gouvernementales ainsi que, conformément à l'ordonnance n°2020-321 du 25 mars 2020 et du décret n° 2020-418 du 10 avril 2020, portant adaptation des règles de réunion et de délibération des Assemblées en raison de cette épidémie, **l'Assemblée générale annuelle ordinaire et extraordinaire de la Société se tiendra à huis clos le 29 mai 2020 à 10 heures au siège social**, hors la présence physique des actionnaires et des autres personnes ayant le droit d'y assister..

L'avis préalable de réunion de l'Assemblée, comportant l'ordre du jour et le texte des résolutions, a été publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires du 22 avril 2020 (bulletin n° 49).

L'avis de convocation à l'Assemblée a été publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires du 6 mai 2020 (bulletin n° 55) ainsi que dans le journal d'annonces légales « Les Petites Affiches » du 6 mai 2020.

Les modalités de participation en votant par correspondance ou en donnant pouvoir au Président à cette assemblée figurent dans ces avis. Compte-tenu de la situation actuelle où les délais postaux sont incertains, il est recommandé d'utiliser les envois électroniques et de privilégier également les demandes par voie électronique à l'adresse servicejuridique@euris.fr.

Les informations et documents relatifs à cette Assemblée, et en particulier le rapport annuel, peuvent être consultés sur le site internet de la Société : <http://www.fonciere-euris.fr>, rubrique *Assemblée générale*.

L'ensemble des documents et renseignements concernant cette Assemblée sont tenus à la disposition des Actionnaires dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur, en particulier dans le respect de la réglementation liée à l'état d'urgence sanitaire.

Contact :
M. Michel Savart
Tél : + 33 (0) 1 44 71 14 00
Email : contact-fe@euris.fr
<http://www.fonciere-euris.fr>